

2020

Urbanisme : diagnostic du territoire coutançais

Un état des lieux du territoire de Coutances Mer et bocage a été présenté aux élus, mardi 27 octobre. Forces et faiblesses ont été recensées.

2/11/20

Le futur Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) s'appliquera à tout le territoire de Coutances Mer et bocage (CMB). Il traduit le projet intercommunal et exprime la politique des élus. « **Transition écologique, développement économique et rayonnement sur le territoire sont les axes politiques** », rappelle Jacky Bidot, président de CMB.

La première étape est le diagnostic territorial qui a été présenté aux maires accompagnés de conseillers municipaux. Données chiffrées et cartes, commentées par le cabinet Citadia et la Chambre d'agriculture, ont permis de situer le territoire en matière de démographie, d'habitat, d'emplois, d'économie, d'agriculture, d'environnement...

Des facteurs d'attractivité

La richesse du patrimoine, des milieux naturels et son attractivité sont des éléments positifs. Toutefois, un ralentissement de la croissance démographique est en cours depuis 2008.

La production de logements est surtout localisée sur la côte et à Coutances. La présence de la fibre, de voies douces et d'un réseau ferroviaire de qualité est un facteur d'attractivité pour Christian Cardin, adjoint à Heugueville-sur-Sienne, qui a déploré les lacunes actuelles.

La consommation d'espaces (748 ha depuis 2002) majoritairement à vocation habitat et l'augmentation de la vacance de logements, surtout



Jacky Bidot, président de la Coutances Mer et bocage ; Jean-René Binet, vice-président chargé du PLUi et Olivier Chabert, directeur de l'urbanisme présentent diagnostic du futur Plan local d'urbanisme intercommunal aux élus. (Photo : Ouest-France)

à Coutances, sont pointées du doigt. La vacance fait débat. Le maire de Gratot, Rémi Bellail, constate des ventes immobilières post-Covid sur sa commune. Celui d'Ouville, Daniel Lefranc, pense que l'inertie des propriétaires la maintiendra.

Ces travaux alimenteront la deuxième étape qui se traduira par un Projet d'aménagement et de développement durable (PADD). Celui-ci devra intégrer le réchauffement climatique, l'évolution des risques naturels, le

recul du trait de côte, la qualité des eaux. « **Pour cette reconquête, un chef de projet a été recruté. Un autre arrive pour la relocalisation. La collectivité s'est engagée sur la prévention des inondations et sur d'autres programmes qui serviront à la construction du PLUi** », ajoute Jacky Bidot, président de CMB.

Coconstruction du projet

Jean-René Binet, vice-président chargé de l'élaboration du PLUi, rap-

pelle aux élus l'intérêt d'une collaboration étroite, la coconstruction du projet avec les communes et les acteurs du territoire, la prise ensemble des orientations d'aménagement.

Le PADD, avec des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace, devrait être finalisé deuxième trimestre 2021. Le diagnostic sera en ligne sur coutancesmeret-bocage.fr